



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **réunion statutaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2022-2023**, tenue le jeudi 4 mai 2023, à 10 h, en la salle A-M050 du pavillon Hubert-Aquin, 400, rue Sainte-Catherine Est.

### Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2021-2022 tenue le jeudi 21 avril 2022
4. Rapport du Comité exécutif
5. Rapports de représentantes, représentants professoraux aux instances de l'UQAM
  - 5.1 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Sous-commission des ressources
  - 5.2 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Commission des études
  - 5.3 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral au Conseil d'administration
6. Comité du SPUQ de lutte contre le racisme
7. Élections aux instances de l'UQAM
  - 7.1 Commission des études (2 postes)
  - 7.2 Sous-commission des ressources (4 postes)
8. États financiers et prévisions budgétaires
  - 8.1 États financiers 2022-2023
  - 8.2 Prévisions budgétaires 2023-2024
  - 8.3 Nomination des vérificateurs pour l'exercice budgétaire 2023-2024
9. Élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ
  - 9.1 Comité exécutif : 3<sup>e</sup> vice-présidence et secrétariat général
  - 9.2 Conseil exécutif : représentante, représentant à la Faculté des arts et à la Faculté des sciences de l'éducation
10. Informations
11. Divers

#### 1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du Syndicat, Geneviève Hervieux, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition de Geneviève Hervieux, appuyée par Thérèse St-Gelais, Rémi Bachand, qui accepte, est élu président d'assemblée.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour révisé apparaissant au dossier de la réunion.

### Projet d'ordre du jour révisé

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2021-2022 tenue le jeudi 21 avril 2022
4. Rapport du Comité exécutif
5. Rapports de représentantes, représentants professoraux aux instances de l'UQAM
  - 5.1 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Sous-commission des ressources
  - 5.2 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Commission des études

**Syndicat des professeurs et professeures  
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8  
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

- 5.3 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral au Conseil d'administration
- 6. Comité du SPUQ de lutte contre le racisme
- 7. Élections aux instances de l'UQAM
  - 7.1 Commission des études (2 postes)
  - 7.2 Sous-commission des ressources (4 postes)
- 8. États financiers et prévisions budgétaires
  - 8.1 Mandat au Comité exécutif du SPUQ de procéder à des pourparlers avec la direction de l'UQAM en vue d'une entente hors cour relativement au grief portant sur la clause 28.09 avant le 12 juin 2023
  - 8.2 Report de l'adoption des états financiers 2022-2023
  - 8.3 Report de l'adoption des prévisions budgétaires 2023-2024
  - 8.4 Nomination des vérificateurs pour l'exercice budgétaire 2023-2024
- 9. Élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ
  - 9.1 Comité exécutif : 3<sup>e</sup> vice-présidence et secrétariat général\*
  - 9.2 Conseil exécutif : représentante, représentant à la Faculté des arts et à la Faculté des sciences de l'éducation
- 10. Informations
- 11. Motion de remerciements
- 12. Divers

\* Comme stipulé par les Statuts et règlements du SPUQ, la période de mise en nomination pour les postes à pourvoir se termine à l'ouverture de l'élection pour ce poste.

Sur proposition de Myriame Martineau, appuyée par Heather Newell, l'ordre du jour révisé est adopté.

### 3. Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2021-2022 tenue le jeudi 21 avril 2022

Sur proposition de Véronique Fortier, appuyée par Frédérick Guillaume Dufour, le procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2021-2022, tenue le jeudi 21 avril 2022 est adopté.

### 4. Rapport du Comité exécutif

Geneviève Hervieux, présidente, lit le rapport du Comité exécutif du SPUQ 2022-2023 (voir annexe 1).

La parole est donnée à Henriette Bilodeau, 1<sup>re</sup> vice-présidente.

Henriette Bilodeau rappelle que la convention collective du Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM définit les règles en matière de conditions de travail. La convention collective permet de connaître les modalités de représentation du corps professoral au sein des principales instances, soit le Conseil d'administration et la Commission des études et de préciser les règles entourant les trois composantes de la tâche professorale de même que les responsabilités liées notamment au fonctionnement départemental (rémunération, embauche, permanence, promotion, congés, vacances, etc.) La convention balise également les obligations des professeur·e·s lorsque celles-ci, ceux-ci exercent des activités extérieures. Elle constitue une source d'informations fiable et utile pour toute question touchant la vie et la carrière professorale à l'UQAM. Henriette Bilodeau rappelle qu'il faut prévenir le syndicat quand une des règles conventionnées n'est pas respectée (p. ex. problème lié à l'avancement d'échelon, aux crédits d'enseignement non versés, à l'annulation de cours moins d'un mois avant le début de la session, ou en lien avec la liberté universitaire telle que définie dans la convention, etc.).

Le rôle des officiers, des officières responsables de l'application de la convention collective consiste à conseiller, à accompagner et à trouver des solutions portant sur la tâche professorale. Toutefois, des situations exigent le dépôt d'un grief syndical ou individuel afin de faire respecter les droits prévus à la convention collective. Henriette Bilodeau mentionne qu'il s'agit d'une procédure légale en droit du travail et expose les étapes associées. Les membres disposent de 45 jours à partir de la connaissance des faits pour déposer un grief. On apprend que les professeur·e·s tardent à avertir le

SPUQ au sujet d'une situation qui aurait nécessité le dépôt d'un grief. Elle invite les membres à contacter le SPUQ en toute circonstance et rappelle le droit d'être accompagné par un représentant syndical lorsqu'un·e représentant·e du Service du Personnel enseignant (SPE) ou une personne du Bureau d'intervention et de prévention du harcèlement (BIPH) les convoquent ou les invitent à une rencontre.

Henriette Bilodeau mentionne qu'en plus d'être responsable de l'élaboration du projet de convention collective, son rôle, à titre de 1<sup>re</sup> vice-présidente, consiste à veiller à l'application de la convention collective, à participer aux comités de relations de travail et à tout autre comité concernant l'application de la convention collective ou touchant aux relations de travail. Elle est assistée de Frédéric Fournier, 2<sup>e</sup> vice-président, et de Maryvonne Merri, 4<sup>e</sup> vice-présidente, pour toute question portant sur les relations de travail. Elle précise que Louis Gaudreau, 3<sup>e</sup> vice-président, accompagne également les membres lorsque les personnes responsables de l'application de la convention collective ne sont pas disponibles.

La 1<sup>re</sup> vice-présidente explique le fonctionnement du Comité des relations de travail ainsi que sa composition. On y traite les griefs collectifs et individuels ainsi que toute autre question sur les relations de travail (p. ex., demandes de remboursement refusées, crédits non versés, coupure de charges de cours, etc.).

On apprend que depuis la session d'été 2022, 13 nouveaux griefs individuels ont été déposés, élevant à 28 le nombre de griefs actifs, dont 4 correspondent à des griefs syndicaux (Politique salariale gouvernementale (PSG), forfaitaire PSG, guide sur l'enseignement en ligne, surcharge de travail lors du confinement). Les griefs individuels portent, entre autres, sur le harcèlement, la tâche professorale, une mesure disciplinaire abusive, une dette de cours pendant un congé de paternité. Quatre griefs ont été retirés à la suite de discussions ayant permis d'identifier une solution et une réparation satisfaisantes pour chaque personne concernée.

Au cours de l'année, 14 lettres d'ententes ont été signées avec l'employeur sur des sujets tels que le changement de département, la dérogation à la règle d'un congé sabbatique, le retrait de mesure disciplinaire, le report de la période d'évaluation, etc.

La 1<sup>re</sup> vice-présidente conclut que la pandémie et le confinement ont eu des effets sur nos conditions de travail et, par ricochet, sur la qualité des relations interpersonnelles, de la vie départementale et collective. Les responsables de l'application de la convention collective sont davantage interpellés, pour accompagner des départements aux prises avec un climat de travail difficile.

Maryvonne Merri, 4<sup>e</sup> vice-présidente, aborde deux actions importantes, menées en 2022-2023. La première concerne les actions visant à favoriser les relations de travail dans les départements. On apprend qu'au cours de l'année, pas moins de quatre départements de l'UQAM, soit 120 profs, se sont engagés ou s'engageront dans une démarche de médiation pour résoudre des conflits entre des personnes ou des groupes de personnes au sein de leur unité. L'Université a fait appel, dans ces quatre cas, au service de médiation offert par la Direction de la médiation, de la conciliation et des services des relations de travail du ministère du Travail. Le Comité exécutif du SPUQ reconnaît l'intérêt de la médiation et l'encourage pour régler les conflits interpersonnels ou départementaux. Toutefois, même si, grâce à leur gratuité, les ressources fournies par le ministère du Travail s'avèrent un outil attrayant pour la direction, les médiateurs, médiatrices connaissent peu le travail des professeur·e·s à l'UQAM. L'organisation et la préparation des rencontres nécessitent la présence des officières et officiers du SPUQ à différents moments du processus de médiation. Maryvonne Merri souligne l'importance d'identifier les causes liées à l'augmentation du nombre de plaintes et de médiations de même qu'à s'interroger collectivement, avec le vice-rectorat au Développement humain et organisationnel, sur la multiplication des demandes et sur les dispositifs non seulement externes, mais internes à mettre en place pour l'amélioration des relations de travail.

La deuxième action présentée par la 4<sup>e</sup> vice-présidente concerne le grief syndical sur la surcharge de travail pendant la pandémie, déposé en 2020. Ce grief concerne la surcharge de travail de quatre groupes de personnes : les professeur·e·s, les maîtres de langue, les directeurs, directrices de département et de programmes, et les officiers, officières du SPUQ. On apprend que la première journée d'arbitrage se tiendra au mois de juin prochain.

Maryvonne Merri, responsable du dossier, mentionne que l'évaluation de la surcharge de travail s'est avérée complexe, car les tâches associées à ces fonctions sont imprécises. Le dossier est en cours d'élaboration depuis l'été 2022 avec les conseils de M<sup>e</sup> Racine, avocate à la CSN. Deux méthodes ont été utilisées pour recueillir l'information pertinente à ce dossier. La première concerne le recours à des entretiens individuels auprès de personnes visées et la deuxième concerne la thématisation de l'entièreté des courriels envoyés au SPUQ, de toute communication et des procès-verbaux des assemblées syndicales. La 4<sup>e</sup> vice-présidente mentionne que les délégué·e·s recueillent actuellement l'information visant à caractériser, pour chaque département, les ressources, l'entraide et les difficultés vécues au cours de la pandémie. Cette documentation est analysée afin d'établir la preuve. La 4<sup>e</sup> vice-présidente conclut en remerciant les membres pour leur aide dans ce dossier et particulièrement les délégué·e·s.

Le 2<sup>e</sup> vice-président, Frédéric Fournier, rapporte l'augmentation du nombre de dossiers en lien avec les politiques n° 16 « Politique visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel » et n° 42 « Politique sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement ». Il mentionne que les personnes impliquées, peu importe les raisons, vivent difficilement leur passage au Bureau d'intervention et de prévention du harcèlement (BIPH), que ce soit lors de l'analyse de recevabilité des plaintes ou lors du dévoilement du résultat de l'enquête. Il invite les membres concernés à se faire accompagner par un officier, une officière du syndicat.

Frédéric Fournier aborde, par la suite, l'enseignement en ligne et les pressions croissantes pour l'implantation de cette modalité d'enseignement à l'UQAM. Depuis la pandémie, l'enseignement en ligne a pris une place prépondérante dans les universités. Il rappelle que la convention collective ne comprend pas de clause permettant d'en baliser les enjeux, nombreux et variés (p. ex. droits d'auteur, soutien, rôle des comités de programmes et des départements, choix de la modalité d'enseignement, etc.). Depuis quelques mois, des pressions sont exercées sur les facultés, les programmes, les départements et les professeur·e·s pour augmenter le nombre de cours en ligne dans les programmes d'études. Ces pressions découlent des conclusions du rapport de la Table de concertation sur le recrutement spécifiant notamment que « s'il n'y avait qu'une seule mesure à prendre, il faudrait lancer rapidement et avec envergure des programmes de formation à distance et/ou hybride ». Aussi, l'administration entamait, en 2022, son plan de recrutement, Opéra, et diffusait un guide pour la consolidation et le déploiement de l'enseignement en ligne sans validation des instances. Une démarche juridique a été entreprise par le SPUQ pour permettre aux instances de l'UQAM de statuer sur ce plan. Ainsi, les représentant·e·s de la Commission des études ont demandé au vice-recteur à la Vie académique de procéder à une consultation institutionnelle au trimestre d'automne 2022 sur les enjeux pédagogiques propres à l'enseignement en ligne. Il souligne que l'exécutif du SPUQ n'a pas été convié à cette consultation.

Le 2<sup>e</sup> vice-président rappelle la lettre d'entente n° 4 de la convention collective 2018-2022 qui prévoit la création d'un comité paritaire pour analyser les projets pilotes d'enseignement en ligne mis sur pied entre 2018 et 2021, financés et mis en œuvre par le Vice-rectorat aux systèmes d'information (VRSI). À ce comité paritaire, on retrouve la professeure Micheline Renault, du Département des sciences comptables, Emily Rosales, trésorière du SPUQ et maître de langue, le 2<sup>e</sup> vice-président du SPUQ, Frédéric Fournier, ainsi que trois membres du personnel du VRSI : le vice-recteur, Sébastien Guimond, le directeur du Service de l'audiovisuel, Martin Rivest, et le directeur de la production audiovisuelle, Jean-François Tremblay. Ce comité paritaire met essentiellement de l'avant les enjeux liés à la mise en œuvre des cours en ligne et, ce faisant, touche directement nos conditions de travail. À ce jour, le comité a analysé 70 projets dont les modalités sont très variées : synchrone, asynchrone, hybride, comodale, à distance; dans lesquels se sont impliqués plus de 60 professeur·e·s, maîtres de langue, et quelques personnes chargées de cours. Près de 20 rencontres ont été tenues pour récolter et analyser les données issues de sondages, d'entrevues, et produire un bilan des réalisations. On apprend que l'avancement des travaux permettra au comité de formuler prochainement des recommandations.

Frédéric Fournier rapporte quelques faits saillants. L'enseignement en ligne requiert une révision des contenus de cours, un temps de préparation différent de l'enseignement en présence, un soutien technopédagogique de qualité et plus de temps pour coordonner l'ensemble des personnes impliquées dans le projet

(auxiliaires d'enseignement, équipes technopédagogiques, audiovisuelles ou externes). Il conclut que l'octroi de dégrèvements pour réaliser cette tâche s'avère nécessaire. Le Comité prévoit déposer prochainement un rapport à la Commission des études.

On apprend la dissolution sans préavis du Comité apprentissage-recherche (CAR), alors que le SPUQ demandait son rattachement à la Commission des études. Ce comité a été mis en place en 2016 et son rôle consistait, entre autres, à agir à titre de conseiller sur les orientations, les enjeux, les priorités et le choix des moyens dans le développement institutionnel des environnements numériques d'apprentissages (Moodle, suite Office, Zoom, etc.) et de la formation en ligne. Il comprenait une vingtaine de personnes (étudiantes, professeures, maîtres de langue, chargées de cours et représentantes des services) élues pour représenter chacune des facultés. La composition du comité permettait de faire ressortir les besoins et enjeux spécifiques inhérents à l'ensemble de la communauté tout en ayant une vue globale du développement des environnements numériques d'apprentissages et de l'enseignement en ligne au sein de l'institution. Ses travaux ont été présentés à deux reprises à la Commission des études. Dans la foulée de la disparition du CAR, le VRSI a créé deux nouveaux comités : le Comité de soutien à la recherche et à la création et le Comité de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage. Frédéric Fournier déplore le manque de représentativité des groupes et des facultés au sein de ces deux comités et dénonce l'autonomie de ces deux comités face aux instances responsables d'assurer la cohérence des décisions académiques au sein de l'UQAM. Il ne peut que constater que cette décision contrevient au mode de fonctionnement collégial de l'UQAM.

Il est clair que les enjeux liés à l'enseignement en ligne sont étroitement imbriqués à la tâche professorale. Face aux pressions exercées par la direction de l'UQAM pour augmenter l'enseignement en ligne, il est nécessaire de réaffirmer le rôle des comités de programmes, des départements et des instances, pour avoir une vision claire et académique du développement de l'enseignement en ligne de même qu'il faut exiger les ressources pour soutenir les professeur·e·s dans ce volet de leur tâche. Le développement de l'enseignement en ligne doit se faire de manière raisonnée et, encore plus, s'appuyer sur des décisions collégiales des unités académiques et instances de l'université.

### **Bilan du 3<sup>e</sup> vice-président pour l'année 2022-2023**

#### *Les concertations avec les représentant·e·s des professeur·e·s aux instances*

L'une des principales tâches du 3<sup>e</sup> vice-président est de participer aux concertations mensuelles avec les professeur·e·s siégeant à la Sous-commission des ressources, à la Commission des études et au Conseil d'administration. L'objectif de ces concertations est de permettre un échange d'informations entre les commissaires professeur·e·s et le Comité exécutif du SPUQ sur les sujets qui sont à l'ordre du jour des réunions de ces instances.

Louis Gaudreau expose un constat fait au cours des trois dernières années passées à la 3<sup>e</sup> vice-présidence du SPUQ. Ce constat porte sur le fonctionnement de l'UQAM qui repose sur un partage des pouvoirs et un mode collégial de prise de décision entre les membres au sein des instances. Toutefois, il semble que la Sous-commission des ressources et la Commission des études, où les professeur·e·s et les membres de la communauté sont majoritaires, soient devenues des lieux d'affrontement entre l'administration et les représentant·e·s du corps professoral. Selon la direction, les débats qu'on y tient empêchent de travailler. D'ailleurs, depuis la pandémie, on observe que la direction tend à s'adresser au Conseil d'administration pour renverser des décisions à caractère pédagogique et académique prises par les membres de la Commission des études.

Louis Gaudreau constate, par ailleurs, que depuis les dix dernières années, l'administration profite du renouvellement de la convention collective pour faire valoir des demandes visant à réduire les pouvoirs de la Commission des études inscrits à l'article 7 de la convention collective. Il ajoute que la négociation du contrat de travail des professeur·e·s ne semble pas suffire et, depuis quelque temps, les tentatives d'affaiblir ces instances prennent une nouvelle forme. Plus spécifiquement, la direction manifeste un intérêt soudain pour l'autonomie des unités de base que l'on oppose désormais à l'existence et au fonctionnement des instances institutionnelles et collégiales que sont la Commission des études et la Sous-commission des ressources. Louis Gaudreau rappelle qu'au cours de la dernière année, la Commission des études

a manifesté la volonté de tenir une réflexion large sur les conditions générales du développement de l'enseignement en ligne, une pratique radicalement nouvelle introduite dans le chaos provoqué par la pandémie. La Commission des études a également exprimé la volonté de prendre une pause à cet effet, pour se doter d'une stratégie institutionnelle afin d'établir des règles permettant de respecter à la fois l'autonomie des programmes et la cohérence institutionnelle dans le développement de programmes offerts à l'UQAM. De manière moins frontale et plus discrète, on a aussi vu se multiplier les interventions du directeur du Bureau d'études et d'analyse financière visant à négocier directement avec les départements et les programmes le nombre de charges d'enseignement qui leur sont attribuées annuellement. Cette démarche administrative contrevient au fonctionnement collégial de l'UQAM et suggère de manière insidieuse que les départements et les programmes, qui ont des réalités propres et qui sont autonomes, n'ont pas besoin d'une Sous-commission des ressources pour effectuer le délicat travail d'arbitrage menant à l'adoption et à la répartition annuelle des enveloppes de charges. Il suffit désormais de faire valoir ses besoins et ses spécificités disciplinaires directement auprès de la direction.

Louis Gaudreau rappelle que l'autonomie des départements et des programmes est en effet au fondement de notre institution et un principe qu'il faut défendre sans ménagement. De plus, pour conserver le concept d'université (son sens), l'activité des départements et des programmes, qui en sont d'ailleurs des émanations, ne peut s'exercer en vase clos, sans un minimum de coordination, sans une réflexion sur la complémentarité de leur contribution à la mission universitaire et sans l'établissement d'un cadre général et accepté de toutes et tous dans lequel ces mêmes programmes et départements peuvent effectivement agir de manière autonome.

Selon Louis Gaudreau, la véritable question soulevée par cette apparente volonté de discréditer la Commission des études et la Sous-commission des ressources n'est donc pas tant celle de l'autonomie des programmes et des départements, mais celle de savoir qui, des instances collégiales ou de la direction, devrait être le principal interlocuteur ou vis-à-vis institutionnel des unités de base et à qui devrait revenir la responsabilité de fixer les grandes orientations de l'université et le cadre général dans lequel les unités de base sont appelées à fonctionner. Plutôt que de se soumettre à des décisions collectives, la direction préférerait sans doute dicter les orientations, traiter individuellement avec chaque programme et chaque département, négocier avec chacun d'eux derrière des portes closes, les mettre en concurrence et établir avec ceux-ci des rapports clientélistes. Les unités qui rapportent le plus d'argent à l'université, ou encore celles qui se conforment sans se plaindre ont le plus de chance d'être entendues. Derrière la supposée dichotomie entre unités de base et instances universitaires se cache donc, en réalité, l'enjeu du droit de gérance de la direction, que celle-ci souhaiterait renforcer au détriment des instances qui ont précisément pour mission d'être les représentantes des unités de base, de leur donner la possibilité de participer collectivement, de manière transparente et démocratique, aux décisions qui les concernent. Éloigner les programmes et les départements d'un tel fonctionnement pour le remplacer par un modèle de gestion vertical et clientéliste, ce n'est pas renforcer leur autonomie, mais supprimer l'une de ses conditions essentielles.

#### *L'intersyndicale – inter-inter*

Louis Gaudreau mentionne avoir aussi participé, en cours d'année, à plusieurs rencontres de l'intersyndicale qui réunit l'ensemble des syndicats, et à des réunions de l'inter-inter qui réunit les syndicats et les associations facultaires étudiantes de l'UQAM.

Ces rencontres sont très importantes, car elles peuvent être l'occasion de débattre de sujets qui ne font pas nécessairement consensus au sein de la communauté. La grève des étudiantes et étudiants en éducation à l'automne 2022 a été source de conflits entre des membres du corps professoral et certaines associations étudiantes, notamment en ce qui concerne les communications entre professeur·e·s et étudiant·e·s en temps de grève ainsi que les conditions du retour en classe lorsque celle-ci a pris fin.

Les rencontres intersyndicales sont aussi des moments d'échanges permettant de développer des positions communes, des solidarités entre groupes qui partagent une appartenance commune et une lecture assez semblable de la mission de notre université. De ces positions communes résultent également des actions conjointes. On

apprend que la journée d'action sur la justice climatique du 23 septembre dernier a été initiée par l'inter-inter et que plusieurs associations étudiantes se sont saisies de la résolution adoptée par le Conseil syndical du SPUQ réclamant une réforme du BIPH et plus d'indépendance pour ce service. Le Syndicat des employé·e·s de l'UQAM (SEUQAM) a également adopté une résolution similaire.

Plus récemment, dans le contexte de la consultation sur le projet de politique n° 2 sur la liberté académique universitaire, les rencontres d'inter-inter ont permis de discuter de cette question qui, a priori, était loin de faire consensus parmi les groupes de la communauté. Bien que certains aspects demeurent litigieux (p. ex. les groupes visés par la politique), on s'est entendu sur l'importance de ne pas faire du Comité sur la liberté académique universitaire, un lieu de discipline ou de règlement de compte entre les membres de la communauté. Cette politique ne doit pas servir à alimenter la tendance à la judiciarisation des situations conflictuelles déjà très forte dans l'université.

#### *Le SPUQ-Info*

Louis Gaudreau mentionne avoir été responsable de la publication de cinq numéros du SPUQ-Info, dont quatre ont porté sur la course au rectorat. Tous ces numéros sont disponibles sur le site Internet du SPUQ. Il remercie les collègues qui, malgré leurs horaires chargés, ont pris le temps et prennent encore le temps de nous faire parvenir des textes pour le *SPUQ-Info*.

#### Période de questions

Une membre demande comment les revendications individuelles pourraient atteindre un niveau collectif pour augmenter le rapport de force du syndicat vis-à-vis de l'employeur. Elle souligne à cet égard qu'il est difficile, surtout pour les nouvelles et les nouveaux professeur·e·s, de porter des griefs individuels. Geneviève Hervieux mentionne avoir plusieurs idées, mais que leur mise en œuvre est toujours retardée en raison du nombre de dossiers devant être traité de manière urgente. Elle évoque le projet des « dialoguistes » visant à mettre en place des sous-groupes d'entraide entre collègues pour éviter la détérioration du climat de travail au sein des départements. La présidente insiste sur l'importance d'un retour du plus grand nombre de personnes sur le campus pour favoriser les rencontres informelles dans les lieux de travail. Ces rencontres favorisent la transmission du mode de fonctionnement de l'Université.

Un membre souligne qu'il faut comprendre, entre nous, la structure universitaire et considère qu'il est de même pour l'administration de l'UQAM. Il interpelle le Comité exécutif à intervenir à cet égard auprès du nouveau recteur pour qu'en retour il puisse expliquer au personnel de l'administration autour de lui ce qu'est notre université.

### **23AG526 RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUQ 2022-2023**

ATTENDU le rapport du Comité exécutif du SPUQ présenté en séance;

Sur proposition de Nathalie Drouin, appuyée par Olga Navarro-Flores,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport du Comité exécutif du SPUQ 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5. Rapports de représentantes, représentants professoraux aux instances de l'UQAM

##### 5.1 Rapport d'une représentante professorale à la Sous-commission des ressources

Elizabeth Smith, représentante des professeur·e·s de la Faculté des sciences humaines à la Sous-commission des ressources (SCR) résume les travaux effectués au cours de l'année 2022-2023.

Elle débute par un bref rappel des tâches assumées par les professeur·e·s à la Sous-commission des ressources. Trois grands dossiers sont traités : 1- la répartition des enveloppes de charges au premier cycle, 2- l'ordonnancement des demandes de postes, et 3- l'ordonnancement des dégrèvements d'enseignement pour favoriser la recherche. À cela s'ajoute aussi parfois la révision des critères ou des modalités de

répartition. On apprend que les critères et procédures pour la promotion doivent être révisés aux cinq ans. Les commissaires ont effectué cette révision à partir des commentaires formulés par les assemblées départementales; peu de changements ont été apportés. Les commissaires se sont dits contrariés par cet exercice qu'il aurait été avisé de reporter de quelques mois, car il devra être repris à la signature de la convention collective.

Les commissaires se sont étonnés du petit nombre de dégrèvements soumis au concours annuel. En effet, seulement 20 des 130 dégrèvements pour la recherche ou la création ont été attribués cette année. Elizabeth Smith mentionne que la majorité de ces dégrèvements sont réservés pour l'accueil des nouvelles professeures, nouveaux professeurs et pour les titulaires des chaires de recherche du Canada. Elle souligne que l'augmentation des chaires stratégiques continue de grever la banque de dégrèvements à répartir entre les facultés. Les commissaires ont demandé d'ajouter au dossier, la méthode utilisée pour calculer le nombre de dégrèvements à retenir en vue des nouvelles embauches.

Les commissaires font une fois de plus le constat d'être placés devant le fait accompli lorsque l'enveloppe de charges de cours de premier cycle est à l'ordre du jour. Elizabeth Smith souligne que la rencontre avec les directions de programmes a permis de constater que les coupes n'étaient plus possibles sans compromettre l'intégrité des programmes. Pour cette raison, les commissaires ont refusé l'enveloppe de charges proposée par la direction et ont exprimé leur inquiétude quant aux effets délétères de la réduction de l'enveloppe de charges annuelle. Les commissaires ont recommandé que la Commission des études maintienne, minimalement, le même nombre de charges de cours qu'en 2021-2022. Il semble que cette demande nécessiterait un ajout de 5 millions de dollars dans le budget de l'université. Bien que les vice-recteurs aient voté contre la résolution apportée par les professeur·e·s de la Sous-commission des ressources, l'Info Direction de ce matin annonce qu'un million de dollars sera dégagé pour augmenter l'enveloppe de charges.

Mathilde Cambron Goulet, commissaire de la Faculté des sciences de l'éducation, mentionne que les services à la collectivité ont été ajoutés à titre d'indicateur dans les principes de répartition des postes de professeur·e·s. Elizabeth Smith ajoute que le Conseil d'administration avait octroyé seulement 38 postes alors que 80 demandes de postes ont été formulées par les départements.

Un professeur prend la parole pour dénoncer que des dégrèvements SPUQ sont octroyés aux titulaires de Chaires de recherche du Canada alors qu'ils devraient plutôt être réservés pour les jeunes chercheur·e·s. Il considère qu'il s'agit d'une situation scandaleuse.

## 5.2 Rapport d'une représentante professorale et d'un représentant professoral à la Commission des études (CE)

La professeure Véronique Fortier, de la Faculté des sciences de l'éducation, reviendra sur la grève à la Faculté d'éducation, et le professeur Frédérick Guillaume Dufour, de la Faculté des sciences humaines, résumera les principaux dossiers abordés par la Commission des études au cours de l'année 2022-2023.

Véronique Fortier rapporte qu'entre 5000 et 6000 étudiant·e·s de la Faculté des sciences de l'éducation ont voté une grève qui a duré cinq semaines à l'automne dernier. Au cours de cette période, de nombreux cours ont été levés dans plusieurs facultés. Dans ces circonstances, la Commission des études a la responsabilité d'identifier les modalités du retour en classe. Véronique Fortier mentionne que plusieurs assemblées départementales et comités de programmes ont adopté des résolutions demandant à la Commission des études de prendre en compte la qualité de la formation pour établir les critères de validation de la session. Ce qu'elle fait en statuant que certains cours pourraient être annulés si les contenus n'étaient pas présentés. Cette décision de la Commission des études a contribué à créer un mouvement de solidarité étudiante au sein de l'UQAM et les associations des autres facultés ont voté un mandat de grève générale illimitée. Véronique Fortier rappelle que dix jours plus tard, une réunion extraordinaire de la Commission des études a donné lieu à une communication pour rétablir les faits et informer la communauté que très peu de cours seraient effectivement annulés. Cela a soulagé les tensions entre les étudiant·e·s et les membres du corps professoral. Toutefois, plusieurs professeur·e·s estiment avoir encore sacrifié des aspects importants de la formation et ressentent de l'insatisfaction face à cette situation, d'autant plus que le trimestre d'automne s'est



terminé sur une rumeur de reprise de la grève au trimestre d'hiver, ce qui n'a pas été le cas.

Frédéric Guillaume Dufour aborde le dossier « technique » des enveloppes de charges. Il rappelle que les effectifs étudiants ont diminué du quart depuis 2012 et il semble que cela crée des tensions surtout lorsque les commissaires doivent adopter des réformes de programmes. Il rappelle l'importance de consulter les départements touchés par les réformes et d'ajouter les « avis » départementaux au dossier, car certains pourraient être lésés par les modifications demandées. Le commissaire insiste sur deux éléments à considérer lorsqu'on se penche sur une réforme de programme : 1) comment « attirer les étudiant·e·s » dans des cours qui existent déjà, et 2) permettre aux étudiant·e·s de terminer leur programme d'études sans devoir prendre des cours dans d'autres universités.

En ce qui concerne l'enseignement en ligne, Frédéric Guillaume Dufour arrive aux mêmes conclusions que le 2<sup>e</sup> vice-président du SPUQ : il ne faut pas sacrifier les apprentissages, d'une part, et cette modalité d'enseignement exige beaucoup de travail, d'autre part. Cependant, il constate que des étudiant·e·s et des professeur·e·s expriment un vif intérêt pour l'enseignement en ligne et que ce n'est pas le cas pour d'autres membres de la communauté.

Il termine en soulignant que les interventions du vice-recteur Christian Agbobi associées aux pressions des médias sur Immigration Canada ont permis aux étudiant·e·s noirs provenant de pays africains francophones d'obtenir le statut d'étudiant·e·s étrangers.

### 5.3 Rapport d'une représentante du corps professoral au Conseil d'administration

La professeure Saidatou Dicko, du Département des sciences comptables, fait état de la contribution des représentant·e·s des professeur·e·s et des maîtres de langue au Conseil d'administration (CA). Elle rappelle que Lucie Lamarche, professeure au Département des sciences juridiques et Michel Lacroix, professeur au Département d'études littéraires, siègent également au CA. On apprend que le décret permettant à Michel Lacroix d'être membre votant au CA a tardé à être adopté par le Conseil des ministres, il a donc siégé à titre d'observateur. Au cours de l'année 2022-2023, le CA aura tenu vingt rencontres dont cinq extraordinaires, notamment dans le cas de la course au rectorat, puisque Magda Fusaro a annoncé qu'elle ne solliciterait pas un second mandat.

On apprend que le CA a été occupé par de nombreux dossiers portant sur la vétusté des biens immobiliers à l'UQAM et l'octroi de contrats de rénovation. Saidatou Dicko rappelle que le budget de l'UQAM est réparti en trois fonds: le fonds de fonctionnement, le fonds avec restriction – fonds de recherche, généralement –, et le fonds pour les immobilisations. Bien que le vice-rectorat aux finances considère que les rénovations n'ont aucun impact sur le fonds de fonctionnement et le déficit de l'UQAM, aucune évaluation de leur impact indirect sur le fonds de fonctionnement n'est fournie pour en faire la démonstration. En effet, même si le gouvernement finance à part les rénovations, le maintien et la réparation de ces installations se font à même le fonds de fonctionnement de l'université. Elle rappelle que, chaque année, un virement consistant est effectué du fonds de fonctionnement vers le fonds d'immobilisation pour couvrir, précisément, ces dépenses en immobilisation (achats d'équipements, frais de réparation ou de maintien des actifs) dont les rénovations ont été épongées à même les budgets prévus au Plan quinquennal d'investissements universitaires (PQIU). La très grande partie si ce n'est la totalité des sommes apparaissant au fonds d'immobilisation de l'UQAM proviennent du PQIU.

L'automne 2022 a été marqué par une création record de microprogrammes, considérés comme une solution miracle à la baisse des effectifs étudiants. Une trentaine de ces microprogrammes a été créée d'un seul coup. Saidatou Dicko mentionne que les professeur·e·s du CA ont dû insister pour qu'on leur présente la stratégie Opéra visant à développer plus largement l'enseignement à distance à l'UQAM. Le rétablissement des effectifs étudiants, sujet épineux et central de l'université, ne fait jamais l'objet de discussions stratégiques au CA. On apprend que les directeurs des différents services impliqués présentent les projets en promettant qu'ils ont les choses en main et qu'il faut attendre pour apprécier les retombées. La professeure rappelle la saga concernant l'enseignement en ligne et la demande d'obtenir un moratoire à cet effet formulée par le SPUQ. Elle rapporte que la direction oppose volontairement la CÉ et le CA : lorsque la direction souhaite que le CA

approuve une décision de la CÉ, elle invite les membres à respecter la tradition de l'UQAM; quand la direction ne souhaite pas qu'une décision de la CÉ soit approuvée, elle fait valoir que le dernier mot revient au CA et invite les membres à voter selon leur volonté.

La direction a remis un questionnaire d'évaluation sur le fonctionnement du CA et un document sur le profil de compétences recherchées chez les personnes susceptibles de siéger au Conseil d'administration. Cette démarche de la direction a donné lieu à un débat houleux : les représentants professoraux ont tenté d'identifier quels membres étaient visés par ce questionnaire et qui devaient présenter ce profil type. Nos représentants ont rempli un questionnaire sur leurs compétences pour savoir si le CA était bien fourni en compétences, alors que plusieurs membres socio-économiques ne savent pas comment fonctionnent une université, et encore moins une université comme l'UQAM. Cette démarche a mené à la création d'un comité de gouvernance, où il n'y a pas de représentation professorale avec droit de vote, seulement une personne observatrice. Ce comité a adopté le projet de modification du règlement n° 3, en catimini; sans l'alerte lancée par le SPUQ, la communauté n'aurait pas été informée de cette modification.

L'automne s'est achevé avec une grève étudiante, le renouvellement de la convention collective des chargé·e·s de cours, l'adoption de la réforme de la politique n° 15 sur l'approvisionnement responsable, un non-aboutissement d'un premier processus de nomination au rectorat et la nomination d'un recteur intérimaire et la tenue de débat sur la question du règlement n° 3 sur les procédures de nomination. Un tournant est franchi à l'hiver : les résolutions concernant les contrats sont maintenant présentées en bloc en raison de leur nombre et pour éviter les discussions qui semblent faire perdre trop de temps aux membres socio-économiques. Les mois de février et mars ont semblé moins chargés étant donné la 2<sup>e</sup> étape du processus de désignation au rectorat. On apprend que le nouveau recteur a assisté à la réunion du CA du 27 avril lors de laquelle on a procédé à l'adoption du budget initial 2023-2024. Un budget parfaitement équilibré où les dépenses sont égales aux revenus. Le budget initial a été adopté avec un nombre record d'abstentions. Les économies dues aux coupes dans l'enveloppe de charges seraient de l'ordre de cinq millions.

Un professeur demande si les membres du CA ont un réel pouvoir au regard de l'adoption des contrats, et, dans le cas contraire, s'il est utile de les faire adopter par le CA. Un règlement permet de préciser que cette tâche incombe au CA lorsque les contrats atteignent un certain montant. Les membres du CA s'assurent que les contrats sont approuvés à la suite d'une réflexion. Il arrive que les membres souhaitent discuter d'un contrat spécifique et demandent qu'il soit traité en dehors du bloc de contrats à adopter. Les membres remettent également en question la tendance de donner des contrats à l'extérieur de l'université plutôt que de recourir aux ressources internes. Saidatou Dicko termine son rapport en déplorant que l'équipe de direction passe son temps à gérer l'attribution de contrats au détriment de la réflexion sur l'académique et le pédagogique.

### **23AG527 Rapports des représentantes et du représentant du corps professoral aux instances de l'UQAM**

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU le rapport de la professeure Elizabeth Smith, représentante du corps professoral à la Sous-commission des ressources;

ATTENDU le rapport de la professeure Véronique Fortier et du professeur Frédéric Guillaume Dufour, représentant·e·s du corps professoral à la Commission des études;

ATTENDU le rapport de la professeure Saidatou Dicko, représentante du corps professoral au Conseil d'administration de l'UQAM;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport de la professeure Elizabeth Smith, représentante du corps professoral à la Sous-commission des ressources, et remercie les représentantes et représentants professoraux à cette instance pour leur implication;

le rapport de la Véronique Fortier et du professeur Frédéric Guillaume Dufour, représentant·e·s du corps professoral à la Commission des études, et remercie les représentantes et représentants professoraux à cette instance pour leur implication;

le rapport de la professeure Saidatou Dicko, représentante du corps professoral au Conseil d'administration de l'UQAM, et remercie les représentantes et le représentant professoraux à cette instance pour leur implication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 6. Comité du SPUQ de lutte contre le racisme (CSLCR)

La professeure Myriame Martineau prend la parole pour faire état des travaux de ce comité. Elle rappelle que le comité a été créé il y a environ deux ans et demi dans la foulée d'événements à caractère raciste ayant marqué les populations (morts George Floyd aux États-Unis et de Joyce Echaquan ici même). À l'UQAM, quatre collègues avaient écrit une lettre à l'université demandant qu'elle reconnaisse l'existence du racisme systémique, ce que notre propre gouvernement ne reconnaît pas.

Le comité comporte maintenant une douzaine de membres dont la participation est très assidue. Myriame Martineau les remercie pour leur engagement dans cette cause importante et cruciale pour l'avenir de l'université. Cinq rencontres ont eu lieu cette année, une sixième est prévue prochainement pour établir un calendrier des actions à venir. La session d'automne a été consacrée à la diffusion d'un rapport présentant les résultats d'un sondage sur le racisme à l'UQAM auprès de 278 professeur·e·s en 2021. Il est accessible sur le site Internet du SPUQ. Les résultats du rapport, montrant que le racisme systémique existe aussi à l'UQAM, ont été présentés à l'Assemblée générale statutaire de 2021-2022, de même qu'au Conseil syndical le 17 octobre dernier. Lors de ces rencontres, on a demandé aux délégué·e·s de tenir des discussions sur le racisme systémique dans leur assemblée départementale. On a aussi fait valoir que la participation au CSLCR soit reconnue à titre de service à la collectivité. On apprend que le 16 juin prochain, les résultats du rapport seront présentés devant le comité d'action antiraciste créé à l'UQAM dans le cadre des cinq chantiers pour accroître l'équité, la diversité et l'inclusion.

Myriame Martineau mentionne que la principale activité proposée, dont les membres sont assez fiers, s'est tenue le 21 mars dernier, soit lors de la Journée internationale de lutte contre le racisme (racisme, dont l'ONU et l'UNESCO ont dit qu'il était particulièrement urgent d'éradiquer) où une demi-journée a été consacrée à la réflexion sur le racisme en milieu universitaire, à laquelle tous les membres étaient invités à participer. Trois collègues membres du CSLCR ainsi qu'un collègue en travail social de l'Université de Montréal ont présenté l'état de leur recherche. En effet, même si le gouvernement ne le reconnaît pas, beaucoup d'études rapportent l'existence du racisme systémique, non seulement dans nos universités, mais aussi dans la société. Cette activité a permis de prendre conscience de la nécessité de créer des espaces de partage d'expérience pour les gens qui vivent le racisme au quotidien. Il y a eu des échanges fructueux sur les différentes actions à poser pour combattre le racisme systémique.

Myriame Martineau mentionne que des membres du CSLCR ont maintenu leur participation au Comité paritaire afin de suivre l'évolution de la mise en œuvre du programme d'accès à l'emploi de l'université. Elle souligne également la participation de Victor Armony, professeur au Département de sociologie et membre du CSLCR, aux travaux de révision de la politique n° 28 sur les relations interethniques. On apprend que le CSLCR est aussi à l'origine d'une réflexion intégrée aux travaux de la Commission des études sur l'amélioration des pratiques d'admission et d'accueil des étudiant·e·s provenant de l'étranger à l'UQAM. Le CSLCR et le Comité exécutif du SPUQ ont également rédigé deux lettres à l'intention de la direction de l'UQAM. La première dénonçait la présence de graffitis antisémites sur les murs de l'université, la deuxième, toute récente, déplorait l'absence de diversité parmi les personnes récompensées lors du mois de la reconnaissance, dont on a pu voir l'affichage au pavillon Judith-Jasmin.

Enfin, le CSLCR suit attentivement et est prêt à appuyer les démarches de nos collègues, dont une à l'UQAM, pour dénoncer l'ingérence du gouvernement du Québec qui a mis fin brutalement à la diffusion de capsules d'information à l'intention du

personnel du ministère de la Santé et des Services sociaux, alors qu'elles abordaient la question du racisme systémique.

### **23AG528 RAPPORT DU COMITÉ DU SPUQ DE LUTTE CONTRE LE RACISME**

ATTENDU le rapport de Myriame Martineau, représentante des membres du Comité du SPUQ de lutte contre le racisme;

Sur proposition de Jean Horvais, appuyée par Véronique Fortier,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport du Comité du SPUQ contre le racisme ;

REMERCIE les membres du Comité du SPUQ de lutte contre le racisme pour le travail de sensibilisation auprès de la communauté universitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 7. Élections aux instances de l'UQAM

7.1 Commission des études (2 postes)

7.2 Sous-commission des ressources (4 postes)

##### *Présentation de la procédure*

La secrétaire générale du SPUQ présente la procédure encadrant l'élection des membres professoraux aux instances de l'UQAM pour les postes où il y a vacance. Elle évoque l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM portant sur la désignation des représentantes, représentants aux instances de l'UQAM. Elle rappelle que, même s'il s'agit d'une assemblée générale du syndicat, la convocation à l'assemblée d'élections, conformément à la convention collective, a été faite conjointement par le SPUQ et l'Université; au moment des élections, une personne qui représente l'Université peut assister à l'assemblée d'élections, ce qui est le cas aujourd'hui où, monsieur Jean-Philippe Gingras, directeur du Secrétariat des instances, est présent.

##### *Désignation d'une présidente, d'un président d'élections et d'une secrétaire, d'un secrétaire d'élections*

Sur proposition de Catherine Gosselin, appuyée par Jean-Philippe Waaub, Rémi Bachand, qui accepte, est élu président d'élections.

Sur proposition de Rémi Bachand, appuyée par Julie Lavigne, Catherine Gosselin, qui accepte, est élue secrétaire d'élections.

##### *Désignation de scrutatrices, scrutateurs*

Sur proposition de Jean-Marie Lafortune, appuyée par Martin Petitclerc, Véronique Fortier, Louis Martin et Julia Poyet, qui acceptent, sont élu·e·s scrutatrices et scrutateurs pour l'élection des professeur·e·s à la Commission des études.

Sur proposition de Julie Lavigne, appuyée par Jean-Marie Lafortune, Jean-Pierre Gueyie et Olga Navarro-Flores, qui acceptent, sont élu·e·s scrutatrices et scrutateurs pour l'élection d'un professeur provenant de l'École des sciences de la gestion pour siéger à la Sous-commission des ressources.

Sur proposition de Julia Poyet, appuyée par Blandine Emilien, Hamad Al-Haji et Martin Petitclerc, qui acceptent, sont élus scrutateurs pour l'élection d'un professeur provenant de la Faculté de communication pour siéger à la Sous-commission des ressources.

Sur proposition de Martin Petitclerc, appuyée par Valérie Michaud, Julie Lavigne et Jacques Papy, qui acceptent, sont élu·e·s scrutatrice et scrutateur pour l'élection d'une professeure provenant de la Faculté de science politique et de droit pour siéger à la Sous-commission des ressources.

Sur proposition d'Audrey Dahl, appuyée par Myriame Martineau, Jean-Marie Lafortune et Heather Newell, qui acceptent, sont élu·e·s scrutateur et scrutatrice pour l'élection d'un professeur provenant de la Faculté des sciences pour siéger à la Sous-commission des ressources.

#### Présentation de la liste officielle des candidatures reçues

Le président d'assemblée présente la liste officielle des candidatures retenues par le directeur du Secrétariat des instances de l'Université, d'une part, et par la secrétaire générale du SPUQ, d'autre part, aux différents postes à pourvoir à la Commission des études et à la Sous-commission des ressources.

Désignation de (2) membres professeures, professeurs provenant de la Faculté de communication et de la Faculté de science politique et de droit à la Commission des études de l'UQAM :

##### Faculté de communication

- Benoit Cordelier, professeur  
Département de communication sociale et publique

##### Faculté de science politique et de droit

- Issiaka Mandé, professeur  
Département de science politique

Désignation de quatre (4) membres professeures, professeurs représentant les professeures, professeurs de l'École des sciences de la gestion, de la Faculté de communication, de la Faculté de science politique et de droit et de la Faculté des sciences à la Sous-commission des ressources de l'UQAM :

##### École des sciences de la gestion

- Michel G. Langlois, professeur  
Département de marketing

##### Faculté de communication

- Martin L'Abbé, professeur  
École des médias

##### Faculté de science politique et de droit

- Stéphanie Bernstein, professeure  
Département des sciences juridiques

##### Faculté des sciences

- Fabrice Larribe, professeur  
Département de mathématiques

Les candidates, candidats sont ensuite invité·e·s à présenter les raisons qui les ont amené·e·s à poser leur candidature, en disposant pour ce faire d'un maximum de trois (3) minutes.

#### Élections

La secrétaire d'élections expose la procédure d'élections qui sera suivie. Cette procédure découle du protocole d'entente signé par le directeur du Secrétariat des instances et par la secrétaire générale du SPUQ le 27 mars 2023 en conformité avec les dispositions de l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM.

Les personnes représentant les professeures, professeurs à la Commission des études sont élues par l'ensemble des professeures, professeurs, alors que les personnes représentant les professeures, professeurs à la Sous-commission des ressources sont élues par les professeures, professeurs de chacune des facultés concernées (École des

sciences de la gestion, Faculté de communication, Faculté de science politique et de droit et Faculté des sciences).

Le président d'élections invite les participantes et les participants à procéder au vote par scrutin secret.

*Proclamation des résultats*

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs de même que par la secrétaire d'élections, les résultats suivants sont proclamés par le président d'élections :

**COMMISSION DES ÉTUDES**

Faculté de communication

Benoit Cordelier :	Votes pour :	66
	Votes contre :	4
	Vote annulé :	0

Benoit Cordelier est déclaré élu.

Faculté de science politique et de droit

Issiaka Mandé :	Votes pour :	67
	Votes contre :	2
	Vote annulé :	1

Issiaka Mandé est déclaré élu.

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs de même que par la secrétaire d'élections, les résultats suivants sont proclamés par le président d'élections :

**SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES**

École des sciences de la gestion

Michel G. Langlois	Votes pour :	13
	Votes contre :	7
	Vote annulé :	0

Michel G. Langlois est déclaré élu.

Faculté de communication

Martin L'Abbé :	Votes pour :	6
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Martin L'Abbé est déclaré élu.

Faculté de science politique et de droit

Stéphanie Bernstein :	Votes pour :	5
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Stéphanie Bernstein est déclarée élue.

Faculté des sciences

Fabrice Larribe :	Votes pour :	3
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Fabrice Larribe est déclaré élu.

Le président d'élections remercie les professeures, professeurs qui quittent leurs fonctions au terme de leur mandat à la Commission des études et à la Sous-commission des ressources.

Le président d'élections félicite les personnes élues, en même temps qu'il remercie les participantes et les participants.

Le directeur du Secrétariat des instances félicite les personnes élues et remercie le SPUQ pour l'organisation des élections dans le cadre de son Assemblée générale.

Levée de l'assemblée d'élections à 13 h 20 heures.

PAUSE MIDI

Reprise à 14 h 20

Le président d'assemblée annonce la reprise de la réunion et le point portant sur la présentation des états financiers et des prévisions budgétaires.

## 8. États financiers et prévisions budgétaires

### 8.1 Mandat

La vérification du quorum est demandée. L'absence de quorum est constatée. Le président met fin à la réunion de l'Assemblée générale statutaire 2022-2023.

Fin de la rencontre : 14 h 25

La présidente,

La secrétaire générale,

---

Geneviève Hervieux

---

Catherine Gosselin

*Liste des documents présentés (Assemblée générale du SPUQ, jeudi 4 mai 2023)*

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2021-2022, tenue le 21 avril 2022
3. SPUQ, projet de résolution : « Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2022-2023 »
4. SPUQ, projet de résolution : « Rapport des représentantes et du représentant du corps professoral aux instances de l'UQAM »
5. SPUQ, projet de résolution : « Rapport du Comité du SPUQ de lutte contre le racisme »
6. SPUQ et Secrétariat des instances : « Liste officielle des candidatures »
7. SPUQ, Produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023
8. SPUQ, projet de résolution : « Report de l'adoption des états financiers vérifiés du SPUQ 2022-2023 »
9. SPUQ, Produits et charges budgétés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024
10. SPUQ, projet de résolution : « Report de l'adoption des prévisions budgétaires 2023-2024 »
11. SPUQ, projet de résolution : « Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2023-2024 »
12. SPUQ, Liste des candidatures reçues pour les élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif
13. SPUQ, projet de résolution : « Motions de remerciements »



## Annexe 1– RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

### Bilan de l'année syndicale de la présidence

De la même manière que nous identifions des mots-clés dans nos publications scientifiques, j'ai identifié ce que j'estime être les « thèmes-clés » qui représentent une synthèse du travail, pour ne pas dire du labeur, qu'a représenté l'année 2022-2023 à la présidence du SPUQ.

- Fragilisation des rapports entre collègues;
- Liberté académique universitaire (Politique n° 2);
- Course au rectorat;
- Sauvegarde du modèle de cogestion : du Règlement n° 3 à la mission spécifique de l'UQAM;
- Hyperjudiciarisation des rapports collectifs de travail : le cas de la clause 28.09.

L'occasion de l'Assemblée générale statutaire commande un temps d'arrêt annuel pour examiner les faits marquants de l'année qui s'achève et vous rendre compte des actions portées par le syndicat. J'en suis à la 2<sup>e</sup> année sur trois de mon mandat à la présidence. À pareille date l'an passé, j'ai, contre mon gré, été absente à deux assemblées générales extraordinaires dédiées à l'adoption du cahier des demandes syndicales, parce que coincée soudainement à l'hôpital. Une opération d'urgence plus tard, dans un malström de soins complexifiés par une infection, ceci m'a valu d'expérimenter les rouages administratifs d'un arrêt de travail pour cause médicale... et de constater l'importance des assurances collectives!

J'en profite tout de suite pour vous dire que ce dossier, celui des assurances collectives, s'inscrira dans l'agenda de l'automne prochain. La mise en suspens du protocole et du processus paritaire de consultation des syndicats du CIRAC permettra d'approfondir l'analyse de la proposition patronale d'un éventuel nouveau régime d'assurances collectives. Il sera relancé à l'automne tel que vous avez pu le lire dans la communication de la direction le 1<sup>er</sup> mai et vous aurez, comme prévu, l'occasion de vous prononcer sur ce projet proposé par la direction du réseau de l'UQ.

Ces aléas de la vie nous forcent parfois à nous en remettre à des collègues de confiance pour prendre le relais. Et puisque nous travaillons en équipe et en collégialité, les collègues assurent la continuité des tâches en assumant momentanément plus que leur part de travail. Je remercie publiquement chacun des membres du Comité exécutif pour l'ardeur à œuvrer à la continuité du travail à ce moment, tâche que l'ensemble du Comité exécutif a effectuée avec un dévouement extraordinaire.

Des événements non planifiés, des urgences ou des imprévus qui viennent bousculer notre organisation des tâches, que ce soit en raison de soucis de santé physique ou psychologique ou pour tout autre type de situations d'urgences reliées au travail professoral, plusieurs d'entre vous en ont vécu au cours de cette année.

Des événements plus près de l'organisation de notre travail ont causé **des tensions au sein du corps professoral** : par exemple, l'équilibre difficile à trouver entre les départements ou les facultés dans la répartition des tâches d'enseignement en période de coupes des enveloppes de charges. Ou encore les difficultés de convenir des modalités d'enseignement qui permettent de répondre tout autant aux besoins des programmes qu'aux besoins de la population étudiante en s'assurant en même temps de la disponibilité des ressources professorales des assemblées départementales et des approches pédagogiques préconisées par les professeur·e·s.

Ce sont là deux exemples de situations qui ont généré un contexte de plus en plus irritant et des conciliations difficiles. Nous avons été témoins, à de très nombreuses

reprises, des tensions entre pairs, inhérentes au contexte actuel de manque de financement chronique de l'UQAM jumelé à la baisse des effectifs étudiants et aux suites d'un long épisode pandémique; cela a laissé passablement vides le réservoir d'adaptation et la capacité d'intercompréhension des uns et des autres.

Je laisserai bien entendu le soin aux vice-présidences responsables de l'application de la convention collective (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vice-présidence) de vous illustrer dans leur bilan les exemples qui m'amènent à vous dire qu'en ce moment, le **sens de la collégialité est fragilisé pour ne pas dire fragmenté**. Il faut s'en préoccuper. Cela se traduit par une baisse de tolérance envers autrui qui se manifeste concrètement par un climat de travail morose, ou résolument malsain dans certains départements. Exacerbée par une compétition grandissante pour l'obtention de ressources, que ce soit des ressources humaines comme le manque de personnel SEUQAM, les ressources financières faméliques pour l'obtention de subventions de la recherche, ou pour nos autres tâches, la tentation de verser vers un « chacun pour soi » est grandissante. Même si l'on peut comprendre qu'il en va parfois de son équilibre personnel et individuel, le prix à payer pour tirer son épingle du jeu peut faire oublier, peut-être, que l'université est un lieu d'interaction et d'échanges, de partage et de développement de savoirs, un espace de recherche, d'expérimentation et de compréhension du monde des connaissances qui doit servir la société et qui n'a de sens sans une cohérence de la contribution de tous les membres de cette institution, de cette communauté universitaire.

Au bénéfice des nouveaux collègues pour qui il s'agit peut-être de la première AG statutaire, il sera utile de savoir que le rôle de la présidence du SPUQ est de s'assurer du fonctionnement de nos instances syndicales qui, je l'espère sincèrement, nous permettra de renouer un tant soit peu avec cet esprit collégial et participatif caractéristique de l'UQAM. Ce travail de **groupe** s'opère lors des réunions de concertation et permet la circulation de l'information, des idées et des interprétations avec les professeur·e·s élu·e·s commissaires de la Sous-commission des ressources, de la Commission des études et du Conseil d'administration, dont les réunions, il faut bien le dire, ont été particulièrement nombreuses cette année. **L'ajout** de réunions extraordinaires des instances, que ce soit en raison de la grève étudiante en éducation à l'automne ou encore en raison des deux courses au rectorat, événement qui ne survient normalement qu'aux 5 ans (ou aux 10 ans si le rectorat poursuit un 2<sup>e</sup> mandat), a exigé un réel investissement.

De la même manière, cette addition de rencontres a également multiplié la nécessité de réunir les membres du Conseil exécutif plus souvent, période de négociation oblige! Je désire remercier particulièrement les membres du Conseil exécutif, du Comité de négociation et du Comité de mobilisation d'avoir pris le temps de participer activement à la réalisation de leur mandat avec ouverture et esprit critique, avec un souci de justesse et de rigueur. Cela sert l'avancement de nos réflexions syndicales et met en lumière les angles divers et les enjeux qui doivent nous interpeller.

La présidence doit aussi exercer un rôle politique hors des murs de l'UQAM, en participant aux regroupements avec d'autres collègues du monde universitaire : par notre présence au secteur éducation de la FP-CSN, et aussi à la FQPPU et au CLIUQ. Dans ces conseils fédéraux, divers enjeux collectifs ont été mis en lumière dont principalement la forte mobilisation de plusieurs syndicats en négociations et même les grèves de collègues – que nous avons solidairement appuyées – sur les enjeux tels que la surcharge de travail, les salaires, et la nécessité d'indépendance des universités, l'université comme bien commun et richesse sociale, de même que les importantes questions de lutte contre le racisme, de la formation à distance, de l'intelligence artificielle, pour n'en nommer que quelques-uns.

Un des dossiers collectifs importants, ici comme pour les autres universités, a été celui de la liberté académique universitaire (LAU). Dans la foulée de l'adoption de la Loi sur la LAU, une consultation institutionnelle a été mise en branle en décembre et une nouvelle politique institutionnelle (politique n° 2) verra le jour prochainement. La 3<sup>e</sup> vice-présidence ainsi qu'un conseiller supplémentaire au Comité exécutif, le collègue

Alejandro Lorite, professeur au Département des sciences juridiques, se sont attelé à colliger et à synthétiser les consensus, réflexions issues à la fois des travaux de la commission Cloutier, de la Commission permanente sur la liberté universitaire (COPLA) de la FQPPU, des débats en conseil syndical ou des positions départementales sur le projet de politique n° 2, ce qui a mené au dépôt des recommandations du SPUQ sur cette complexe question. Nous devrions connaître très bientôt l'aboutissement de cette **politique institutionnelle**, car elle sera soumise à la CE extraordinaire réservée à ce sujet, le 11 mai prochain.

Course au rectorat. Course au rectorat : ce n'est pas une redite, ça a été la réalité! Nous avons passé une année presque entière dans cette posture incertaine dès l'annonce en juin dernier de la décision de la rectrice de ne pas solliciter de second mandat. Le processus de la course au rectorat bien que très formellement codifié comporte des lacunes décriées qui ne sont pas prises en compte malgré les demandes de la communauté entière notamment en ce qui a trait à la période de « campagne électorale » qui n'est pas encore terminée alors que le vote est débuté. Aussi l'absence de précisions quant à l'interprétation de l'ordonnancement des candidatures, la pondération accordée aux votes des groupes syndicaux et des associations, par exemple, est également dénoncée. Lors du 2<sup>e</sup> tour, nous avons opté pour une formule de rencontre avec les membres et les candidat·e·s de type débat. Bien qu'imparfaite, cette formule était une « innovation » qui a beaucoup plu aux collègues et dont nous retiendrons les points forts.

Deux événements importants ont marqué notre attachement profond au modèle de cogestion. Nous avons sonné l'alerte en novembre dernier quant à l'existence d'un projet de modification du règlement n° 3 « Règlement des procédures de désignation » prêt à être soumis aux membres du Conseil d'administration, en catimini, sans transiter par les instances. Ce projet proposait, je vous le rappelle, un changement majeur du mode de désignation d'un.e doyen.ne de faculté. La concrétisation de ce projet aurait modifié le fonctionnement de l'UQAM, allant à l'opposé de ce qui a permis de bâtir cette université publique unique qu'est l'UQAM. Cette manière qu'a eu la direction précédente de transformer lentement par le biais des règlements, politiques, directives et autres documents normatifs, de concentrer de plus en plus le pouvoir dans une vision purement autoritaire de type top-down, nous invite à la plus grande vigilance. Il faut s'assurer que le partage des pouvoirs dans les processus décisionnels – les COP en sont un autre exemple – demeure une valeur phare de notre institution. Et vous l'avez fait, la pétition dénonçant ce « legs » de l'administration Fusaro a récolté au-delà de 700 signatures. C'est un succès immense. Ainsi modifié, le R3 aurait ouvert la porte à ce que le poste de doyen puisse être pourvu par une personne n'ayant jamais fait partie du corps professoral de la faculté ou par un.e professeur.e d'une autre faculté; plus grave encore, cette modification abolissait la pondération allouée pour chaque groupe à la suite de la consultation, laissant la voie libre à une décision arbitraire de la direction sans égards aux processus démocratiques de la consultation.

Il n'en demeure pas moins que, sous prétexte que le sujet n'était pas inscrit à l'ordre du jour du CA, la secrétaire générale a refusé de déposer cette pétition aux membres du CA. Sans la vigilance des membres professeur·e·s au CA, qui ont fait consigner ce fait au procès-verbal, nulle trace formelle de cette formidable mobilisation n'aurait figurée aux registres.

Plus récemment, la lettre ouverte signée par plus de 1400 personnes parue dans *Le Devoir* (que vous pouvez relire sur le site Web du SPUQ) a provoqué un élan d'enthousiasme et donné une tribune à notre institution, qui transcendait la position syndicale pour s'étendre à toute la communauté étudiante, des employé·e·s, doyen.ne.s, allié·e·s et ami·e·s de l'UQAM, réclamant du gouvernement un financement qui tienne compte de la mission spécifique de l'UQAM comme université publique francophone et montréalaise. C'est un message fort, uni et consensuel, qui a eu des retombées médiatiques certes, mais, nous l'espérons, surtout politiques. Il y a tout lieu de penser que « rêver mieux l'UQAM » fut un numéro du *SPUQ-Info*

---

Procès-verbal de la **réunion statutaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2022-2023**, tenue le jeudi 4 mai 2023, à 10 h, en la salle A-M050 du pavillon Hubert-Aquin.

inspirant. Enfin, je dirais aussi que la lettre ouverte de la CSN, comme centrale importante, spécifiquement appuyée par deux fédérations (la FP-CSN et la FNEEQ), révèle la force de nos appuis pour l'UQAM et le réseau UQ. Si tout ceci ne donne pas l'impulsion nécessaire à ce qu'un financement juste nous soit consenti, nous poursuivrons sans relâche nos efforts.

Déjà lors du bilan l'an passé, j'évoquais cette tendance lourde du recours au juridique pour traiter les dossiers. J'en suis maintenant à parler d'hyperjudiciarisation des rapports collectifs de travail. Il faut infléchir cette attitude du tout au juridique, car c'est ce qui emprisonne les parties dans des impasses, des bagarres stériles, comme dans le cas de la clause 28.09, dont vous avez entendu parler à maintes occasions. Actuellement, tout fonctionne comme si la seule réponse valable au niveau des relations de travail depuis cinq ans dépend d'un avis des services juridiques ou des cabinets externes, additionné d'un leadership de laisser-faire. Cela a des conséquences néfastes pour toutes et tous. Je vous en exposerai les illustrations plus en détail au point 8 de l'ordre du jour, mais je tenais à signaler tout de suite qu'en à peine une semaine d'un nouveau rectorat, la volonté manifeste de trouver une solution hors cours à ce dossier est confirmée par un écrit, un dialogue alors que des dates de rencontre sont déjà convenues. Nous entrevoyons l'espoir de classer ce dossier.

Ainsi, je conclurai le bilan du Comité exécutif en soulignant le travail dans l'ombre. Celui, combien essentiel des employé·e·s du syndicat, Roxane Beauchemin et Julien Révillon, qui œuvrent au maintien des services que donnent le SPUQ à ses membres. Vous aurez eu l'occasion de leur parler si vous avez fait appel au SPUQ ou de les saluer lors des Conseils syndicaux ou en passant à nos locaux (inondés, soit dit en passant, pour une seconde fois en trois mois!). Nous avons, cet automne, pourvu le poste d'adjoint à l'information et aux activités syndicales laissé vacant pendant 5 mois. Nous sommes très reconnaissants du travail accompli par Roxane pendant cette période surchargée. Et nous avons accueilli dans nos rangs Julien, qui, prenez-en note, effectue en ce moment les dernières étapes de la refonte du **site Web** dont nous devrions faire le lancement à la mi-juin.

La vitalité de l'action syndicale se doit également d'être soulignée de par le rôle essentiel joué par les délégués syndicaux qui assistent avec assiduité aux Conseils syndicaux et qui se font le relais important vers les AD et que je tiens à remercier sincèrement. Le résultat visible de cet engagement des délégués s'est traduit par l'adoption par plusieurs départements de nombreuses résolutions qui nous ont été relayées et que nous avons pu faire cheminer vers la direction. Cette vigilance, c'est vous, chères, chers collègues, vous, qui avez signé soit une pétition ou qui avez apposé votre signature à la lettre ouverte qui l'incarne. Je vous en suis immensément reconnaissante et vous remercie.